



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/7
10 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Quatrième réunion

Bonn, 12-16 mai 2008

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

PROJET DE BUDGET DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PROTOCOLE DE CARAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans la décision BS-III/7, adoptée à sa troisième réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des parties au Protocole a prié le Secrétaire exécutif de préparer et de présenter pour examen, à la quatrième réunion des Parties au Protocole, un budget relatif aux coûts distincts des services du Secrétariat et au programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques du Protocole pour l'exercice biennal 2009-2010. Le présent budget a aussi été préparé sur la base des conclusions de deux consultations informelles avec les Parties convoquées par le Secrétaire exécutif et tenues le 26 janvier 2008 à Genève et le 16 février 2008 à Rome, sous la présidence du Président de la Conférence des Parties.

2. Le nombre total de Parties au Protocole a augmenté à 143, onze nouveaux pays ayant ratifié le Protocole depuis la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole. Les activités au titre du programme de travail du Protocole se sont aussi multipliées depuis l'adoption du Protocole de Cartagena en 2000. Jusqu'aux derniers mois de 2007, cependant le niveau de ressources humaines n'a certes pas été optimal, posant des problèmes à la gestion efficace du programme de travail du protocole de la Convention. Les sérieuses difficultés auxquelles sont confrontés le Secrétariat de la Convention et le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques dans l'exécution de son mandat ont été soulignées dans une évaluation indépendante de la gestion réalisée en 2007 avec l'appui financier du PNUE. L'évaluation Stratos <http://www.cbd.int/doc/secretariat/review/scbd-stratos-review-2007-09-24-en.pdf> souligne, entre autres, le fait que ... « l'évaluation de la gestion a pris note de la charge de travail trop exigeante du personnel du Secrétariat à tous les niveaux. Les facteurs qui y contribuent sont

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/4/1.

notamment : l'insuffisance des effectifs pour répondre à la double exigence d'assurer les services des réunions et de gérer les activités du programme et l'appui à sa mise en œuvre ».

3. Afin que la Division de la prévention des risques biotechnologiques soit plus à même d'assurer de manière efficace les services nécessaires aux Parties, le Secrétariat a réorganisé et remanié les tâches, les thèmes et le personnel au sein de la Division.

4. Les domaines centraux suivants ont été identifiés dans la division pour assurer l'efficacité de son fonctionnement et faciliter l'application du Protocole

- a) Questions juridiques et de politique;
- b) Questions techniques et scientifiques;
- c) Coordination du renforcement des capacités;
- d) Communication et sensibilisation du public;
- e) Echange d'information et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques;
- f) Considérations socioéconomiques et questions relatives au commerce.

5. La charge de travail de la division comprend les tâches suivantes : organisation des réunions, recueil et diffusion d'informations par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, création de réseaux de collaboration avec d'autres organisations, coordination de l'appui fourni aux Parties, assistance technique aux Parties et facilitation des activités de renforcement des capacités.

6. Compte tenu des facteurs susmentionnés, le Secrétaire exécutif propose les deux options suivantes pour le budget-programme du Protocole pour l'exercice biennal 2009-2010 :

a) *Option 1.* une augmentation du personnel des services généraux de 2 postes, avec une réunion à composition non limitée – la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole – financée à partir du budget permanent et une majoration nominale de 17,9 pour cent ou une majoration réelle de 7,9 pour cent du budget biennal. Cette option prévoit une équipe de 37 interprètes pour la réunion des Parties (permettant des services d'interprétation dans deux groupes de travail). Les réunions du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques, du Groupe consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et du Comité chargé du respect des obligations, ainsi qu'une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques en 2009 sont financées selon cette option.

b) *Option 2.* aucune majoration nominale du budget ou de nouveau personnel et cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole réduite à un seul groupe de travail (plénière), avec le recrutement d'une seule équipe de 19 interprètes. Toutes les autres réunions à l'exception des réunions du Comité chargé du respect des obligations seraient financées à partir de contributions volontaires. Cela signifie une majoration nominale de 0 pour cent, mais une réduction de 10 pour cent en termes réels du budget biennal par rapport à celui de 2007-2008.

7. Le Secrétaire exécutif souhaite indiquer que, bien que les deux options présentées soient différentes quant au personnel financé par le budget permanent, il suggère que les discussions soient axées sur la première option qui tient compte de l'augmentation exponentielle de la charge de travail et des exigences

toujours plus grandes auxquelles doit répondre la Division de la prévention des risques biotechnologiques pour dispenser des services aux Parties. Les ressources additionnelles requises fourniraient au Secrétariat des fonds suffisants pour assurer le programme d'opérations et les objectifs du Protocole.

8. Afin de faire face à la charge de travail croissante identifiée, le Secrétaire exécutif propose la création de deux nouveaux postes de services généraux. Il convient de noter que tous les postes (quatre postes de la catégorie des administrateurs et deux postes SG) approuvés à la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole au titre du budget 2007-2008 sont maintenant remplis et les effectifs de la Division sont donc maintenant au complet.

9. Le budget proposé reflète une majoration nominale de 846 000 \$US, soit 17,9 pour cent par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2007-2008 ; cependant, étant donné la dépréciation du dollars des Etats-Unis contre le dollar canadien pendant la période de janvier 2006 à octobre 2007 (17 pour cent), il s'agit d'une majoration réelle de 17,9 % dans le budget biennal, comme l'indique le tableau 3 de la page 13 ci-dessous.

II. COÛTS COMMUNS

10. Au paragraphe 13 de sa décision BS-III/7, la Réunion des Parties au Protocole a demandé au Secrétaire exécutif lors de la présentation du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2009-2010, d'utiliser le mécanisme de suivi pour examiner le coefficient de 85:15 spécifié au paragraphe 11 de cette même décision.

11. Il a été constaté, pendant l'exercice en cours, que, compte tenu du programme d'activités complet et croissant du Protocole, le coefficient de 85:15 ne reflète plus la réalité concernant la répartition du travail relatif à certains postes commun entre la Convention et le Protocole. En conséquence et afin de rectifier la situation, le Secrétaire exécutif propose que trois postes de la catégorie des administrateurs (deux P-4 et un P-3) et un poste SG actuellement financés à 85 pour cent par la Convention, soient pleinement financés par le budget du Protocole.

12. Les postes que l'on propose d'affecter à 100 pour cent au budget du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques sont les suivants : **poste P-4 de spécialiste des questions environnementales** travaillant principalement dans le domaine du développement et de la coordination du renforcement des capacités spécifiquement pour le Protocole; **poste P-4 de responsable de l'information scientifique et technique** au titre du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH); **poste P-3 de spécialiste des systèmes informatiques** travaillant principalement dans le domaine du développement de l'infrastructure du Centre d'échange et un **poste SG d'assistant (Programmes) pour le Centre d'échange**. Il est également proposé de déplacer le poste **P-4 de Secrétaire des organes directeurs** de la Convention pour en faire un poste commun avec le Protocole. Cette proposition s'applique aux deux options présentées ci-dessus.

III. FACTEURS ET HYPOTHÈSES UTILISÉS POUR ESTIMER LES BESOINS DE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010

A. Coûts d'appui au programme

13. Conformément au Règlement financier et règles de gestion financière des Nations Unies, une charge pour frais généraux doit être payée au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour couvrir les frais d'administration du Fonds d'affectation spécial. Le PNUE reverse une partie de ces paiements au Secrétariat afin d'aider à couvrir ses coûts d'appui. Actuellement, un poste du Secrétariat de la

catégorie des administrateurs (spécialiste de la gestion des fonds) est financé au titre des dépenses d'appui au programme du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. En outre, pendant le dernier exercice biennal, les coûts de formation du personnel ont été imputés sur les coûts d'appui au programme.

B. Chiffres utilisés pour calculer les frais de personnel

14. Les chiffres employés pour calculer les frais de personnel de la catégorie des administrateurs (y compris les salaires et les coûts communs qui varient d'un lieu d'affectation à un autre) dans le budget proposé pour l'exercice biennal 2009-2010 sont basés sur les coûts de 2008 avec une augmentation de 3 pour cent par an, comme l'indique le tableau ci-après :

Niveau	2007	2008	2009	2010
SSG	211 500	217 800	224 400	231 100
D-1	196 000	201 900	208 000	214 200
P-5	178 100	183 400	189 000	194 600
P-4	152 200	156 700	161 500	166 300
P-3	129 200	133 100	137 000	141 200
P-2	101 700	104 700	108 000	111 100
Services généraux	49 300	50 800	58 800	60 500

C. Dépréciation du dollar des Etats-Unis

15. La dépréciation progressive du dollar des Etats-Unis pendant la période 2005-2007 (voir figure 2, page 10 ci-dessous) est un facteur important qui influe sur le budget 2007-2008. Pour la première fois depuis plus de trois décennies, le dollar canadien est devenu égal au dollar des Etats-Unis en septembre 2007 (figure 2) et a battu un record en octobre 2007, lorsqu'il a dépassé la valeur du dollar des Etats-Unis. Cette dépréciation d'environ 17 pour cent du dollar des Etats-Unis par rapport au dollar canadien durant la période 2006-2007 a créé des coûts additionnels pour le Secrétariat en monnaie locale. En particulier, les coûts des salaires du personnel de la catégorie des administrateurs ont augmenté considérablement au fur et à mesure que l'indemnité de poste pour Montréal est passée de 46,8 en janvier 2006 à 71,4 en novembre 2007, soit une augmentation de 52,6 pour cent. Les dépenses en dollars des Etats-Unis pour le personnel des services généraux, dont les salaires sont payés en dollars canadiens, sont aussi montés en flèche en conséquence de la dépréciation, comme l'ont fait d'autres dépenses de fonctionnement en monnaie locale, telles que le loyer et l'entretien des locaux du Secrétariat. En 2007 uniquement, les coûts ont augmenté d'environ 10 pour cent par rapport au budget approuvé en raison des dépenses effectuées en dollars canadiens.

D. Hypothèses

16. Le budget-programme proposé du Protocole part de l'hypothèse que :

a) Dans la mesure où ils sont distincts, les coûts des services de secrétariat du Protocole seront pris en charge par le Protocole;

b) Quinze pour cent des coûts communs de la Convention et du Protocole seront pris en charge par le Protocole, en accord avec l'analyse réalisée par le Secrétariat à la demande de la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole;

- c) Une augmentation annuelle de 3 pour cent est appliquée aux frais de personnel, qui inclut l'augmentation annuelle obligatoire des salaires au sein des Nations Unies ainsi qu'un taux d'inflation général;
- d) Les réunions ordinaires de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole se tiendront tous les deux ans, en même temps les réunions ordinaires de la Conférence des Parties, conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 29 du Protocole, à moins que la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole n'en décide autrement;
- e) Les réunions de la Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole se tiendront pour une durée d'une semaine;
- f) Les réunions du Bureau se tiendront une fois par an, de préférence en même temps que d'autres réunions pertinentes. Le Bureau se réunira en outre quotidiennement pendant réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole;
- g) Des réunions annuelles d'un groupe de liaison sur le renforcement des capacités (15 participants financés) sont envisagées;
- h) Il y aura deux réunions du Comité chargé du respect des obligations par an, composées de quinze (15) participants (3 par région);
- i) Des réunions annuelles du Comité consultatif informel du Centre d'échange (12 participants financés);
- j) Une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques qui aura lieu en 2009.

17. Conformément au principe de responsabilité et de transparence, le budget proposé fera l'objet d'un audit financier qui sera effectué par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le rapport sera mis à disposition de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.

IV. BESOINS EN RESSOURCES DU PROTOCOLE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2009-2010

18. La Division de la prévention des risques biotechnologiques est dirigée par un **Administrateur de programmes** qui veille à ce que le programme de travail soit mis en œuvre de manière coordonnée, efficace par rapport au coût, ponctuelle et souple. Le programme de travail est divisé en six groupes opérationnels : questions juridiques et de politique ; échange d'information et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ; renforcement des capacités et communication ; considérations socioéconomiques et questions de commerce ; questions techniques et scientifiques ; et communication et sensibilisation du public. Ces groupes d'opérations assurent une action efficace et effective en application des décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole. L'Administrateur de programmes veille aussi à ce que les organes subsidiaires et les processus du la COP-MOP au titre du Protocole de Cartagena fonctionnent de manière effective, conformément au mandat qui leur est dévolu par le Protocole. Entre autres responsabilités, l'Administrateur de programmes assure et encourage des liens réguliers, adéquats et appropriés avec d'autres activités entreprises dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et des organisations compétentes, telles que les institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des ONG, des institutions universitaires et de

recherche, l'industrie et le secteur privé, afin de promouvoir la collaboration et les partenariats à l'appui de l'application du Protocole.

19. Le groupe chargé du **Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et de l'échange d'information**, y compris le groupe responsable de l'informatique, fournit un encadrement au programme de travail pluriannuel dans le développement et le fonctionnement du Centre d'échange. Le groupe sollicite habituellement des avis du Comité consultatif informel (BCH-IAC) et applique ses recommandations sur la structure et le fonctionnement du portail central, l'échange d'information et les expériences relatives aux organismes vivants modifiés, la convivialité et le contrôle de la qualité des données. Le groupe fournit aussi une formation et une assistance technique aux parties prenantes, ainsi qu'un soutien quotidien à son réseau mondial de correspondants.

20. Le groupe chargé des **questions scientifiques** facilite, pour les Parties, les moyens de renforcer leurs capacités en matière d'évaluation des risques et de gestion des risques. Il assiste l'évaluation et l'analyse des besoins des pays en développement en matière de création/renforcement des capacités d'évaluation et de gestion des risques. Entre autres activités, le groupe contribue à l'élaboration d'un plan de création/renforcement de la capacité des Parties d'évaluer et de gérer les risques; participe à l'organisation et la tenu d'ateliers régionaux sur l'évaluation et la gestion des risques; assure la liaison avec les Parties en vue d'échanger les expériences et les enseignements tirés et assiste la coordination des travaux relatifs à la création, à la mise à jour et à la gestion du fichier d'experts dans les domaines se rapportant à l'évaluation des risques et à la gestion des risques au titre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Il est également responsable de l'élaboration de lignes directrices pour la manipulation sans danger, l'évaluation des risques et la gestion des risques; la mise à jour du Centre d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques, notamment la documentation relative à la prévention des risques biotechnologiques et en particulier l'évaluation des risques, la gestion des risques, le recueil d'informations figurant dans des documents et des rapports scientifiques pertinents des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales concernées par les questions de prévention des risques biotechnologiques.

20. Le groupe opérationnel chargé du **renforcement des capacités et de la communication** prépare le matériel de sensibilisation du public et gère sa diffusion à des groupes ciblés. Le groupe collabore avec les parties prenantes et les groupes d'intérêt pour mettre en œuvre la Stratégie sur la prévention des risques biotechnologique approuvée. Afin de faire mieux connaître du public le Protocole et les informations relatives à la prévention des risques biotechnologiques, le groupe diffuse dynamiquement des informations pertinentes au moyen de communiqués de presse, journaux quotidiens, bulletins trimestriels et sur le site Web du Secrétariat. Un réseau de parties prenantes est en cours de développement en vue d'accroître la sensibilisation du public au Protocole.

21. Le groupe opérationnel chargé de la **coordination du renforcement des capacités** aide les Parties à appliquer les décisions de la COP-MOP relatives au renforcement des capacités pour l'application effective du Protocole en fournissant des avis techniques et des informations à leurs travaux de mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités pour l'application effective du Protocole. Le groupe contribue également à accroître la coopération et les synergies entre les diverses initiatives de renforcement des capacités en administrant et en assurant le fonctionnement du Mécanisme de coordination.

23. Le groupe opérationnel chargé des **questions juridiques et de politique** fournit notamment un soutien au Comité chargé du respect des obligations au titre du Protocole dans l'exécution de ses fonctions conformément à son mandat et à d'autres décisions des Parties au Protocole et sert le Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation dans le cadre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et toutes les autres procédures de prise de décision au titre du Protocole.

24. Le groupe opérationnel chargé des **considérations socioéconomiques et des questions de commerce** facilite la coopération dans le domaine de la recherche et de l'échange d'information sur toute incidence socioéconomique. Il contribue également aux initiatives de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques liées à l'article 19 du Protocole.

**V. ACTION ÉVENTUELLE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU
PROTOCOLE DE CARTAGENA**

25. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pourrait envisager d'adopter une décision dans ce sens :

La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques :

1. *Accueille avec satisfaction* la contribution annuelle de 1 000 000 \$US, qui sera majorée de 2 pour cent par an, versée par le Canada, pays hôte, et par la province de Québec pour le fonctionnement du Secrétariat, dont 16,5 pour cent ont été affectés chaque année à la réduction des contributions des Parties au Protocole pendant l'exercice biennal 2009-2010;

2. *Approuve* un budget-programme permanent (BG) de [xxx] \$US pour l'année 2009 et de [xxx] \$US pour l'année 2010, aux fins établies dans le tableau x ci-après;

3. *Approuve* la dotation en personnel du Secrétariat qui figure au tableau x ci-dessous et *demande* que tous les postes à combler soient pourvus sans délai;

4. *Adopte* le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses au titre du Protocole pour 2009 et 2010 tel qu'il est présenté dans le tableau x ci-après;

5. *Décide* d'établir la réserve de capital circulant à 5 pour cent des dépenses du budget permanent (BG), y compris les frais d'appui au programme;

6. *Prend note* des estimations relatives au financement des activités relevant du Protocole, lequel sera assuré par:

a) le Fonds d'affection spéciale volontaire (BH) pour les contributions volontaires supplémentaires en soutien aux activités approuvées pour l'exercice biennal 2009-2010, tel que stipulé par le Secrétaire exécutif (voir besoins en ressources, tableau 7);

b) le Fonds d'affection spéciale volontaire (BI) pour faciliter la participation des pays en développement Parties, en particulier les moins avancés d'entre eux et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que des Parties à économie en transition au cours de l'exercice biennal 2009-2010, tel que stipulé par le Secrétaire exécutif (voir besoins en ressources, tableau 8); et *exhorte* les Parties à verser des contributions dans ces fonds;

7. *Invite* toutes les Parties au Protocole à noter que les contributions au budget permanent (BG) arrivent à échéance le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle ces contributions sont budgétisées et à s'en acquitter sans retard, et *exhorte* les Parties qui sont en mesure de le faire de verser, avant le 1^{er} octobre 2008 pour l'année civile 2009 et avant le 1^{er} octobre 2009 pour l'année civile 2010, les contributions nécessaires pour financer les dépenses du Protocole approuvées aux termes du paragraphe 2 ci-dessus, réduites des montants spécifiés au paragraphe 1 ci-dessus, et *demande* à cet égard que les

Parties soient informées du montant de leur contribution avant le 1^{er} août de l'année précédant celle où les contributions sont dues;

8. *Invite* tous les Etats qui ne sont pas Parties au Protocole, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les autres sources à verser des contributions aux divers fonds d'affectation spéciale du Protocole (BG, BH, BI) afin de permettre au Secrétariat de mener en temps opportun les activités approuvées;

9. *Décide* de proroger les fonds d'affectation spéciale du Protocole (BG, BH, BI) pendant une période de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2010 et s'achevant le 31 décembre 2011;

10. *Convient* de répartir les coûts des services du Secrétariat qui sont communs à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole selon un coefficient de 85:15 au cours de l'exercice biennal 2009-2010;

11. *Prie* le Secrétaire exécutif de préparer et de présenter, à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un budget-programme relatif aux services du Secrétariat et au programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques du Protocole pour l'exercice biennal 2011-2012 et de faire rapport sur les recettes et sur les résultats budgétaires, ainsi que sur toute modification apportée au budget du Protocole pour l'exercice biennal 2009-2010;

12. *Demande* au Secrétaire exécutif, lors de la présentation du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2011-2012 à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, d'utiliser le mécanisme de suivi pour examiner le coefficient spécifié au paragraphe 10 ci-dessus;

13. *Note avec gratitude* la décision du Directeur exécutif du PNUE de financer le poste de Spécialiste de la gestion financière du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à partir des frais d'appui au programme et *prie* le Secrétaire exécutif de négocier avec le Directeur exécutif du PNUE un appui additionnel au Protocole de cette source pour l'exercice 2009-2010 et de faire rapport à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.

Figure 1
Major programme areas and staff allocation for Biosafety

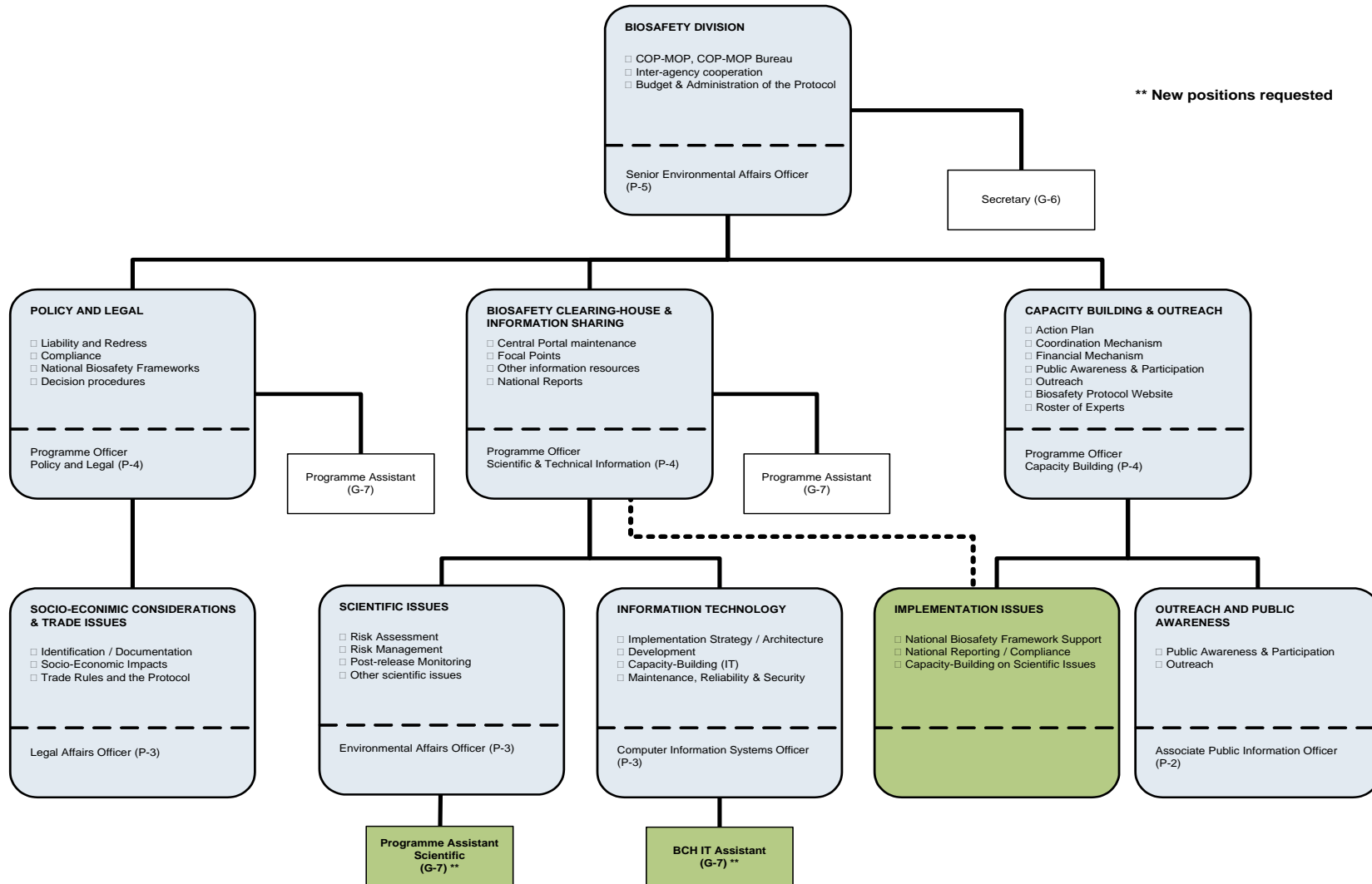


Figure 2
Exchange rate comparison Cdn\$ vs US\$ 2005-2007

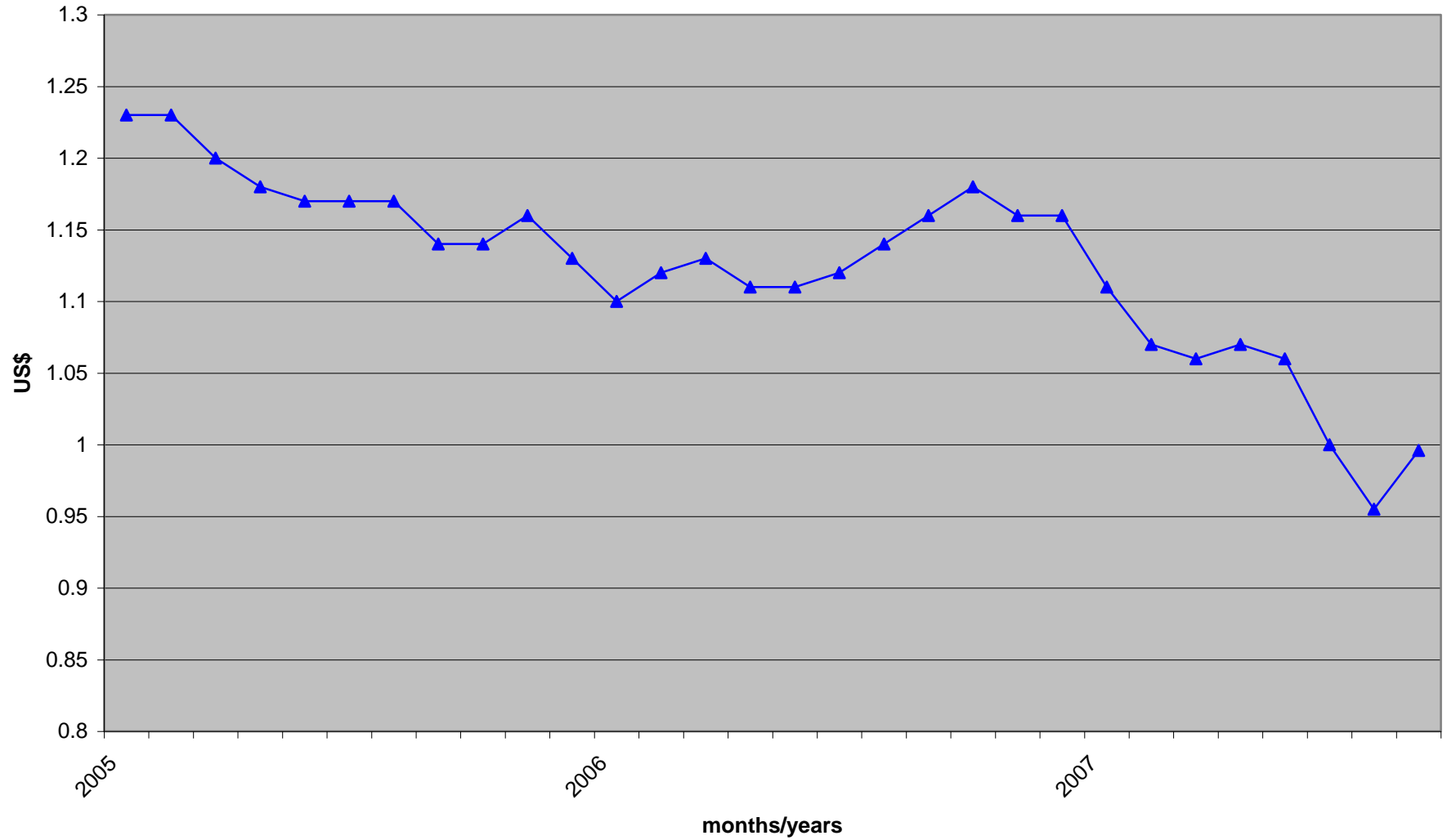


Tableau 1. Option 1 – Besoins en ressources financières par poste de dépense du budget permanent (Fonds d'affectation spécial BG) pour l'exercice biennal 2009-2010
(1000 \$US)

Dépenses		2009	2010
A.	Personnel*	1 600,3	1 647,8
B.	Réunions du bureau de la COP-MOP	50,0	60,0
C.	Cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (COP-MOP/5)		400,0
D.	Consultants/Sous-traitants	25,0	25,0
E.	Voyages en mission	60,0	60,0
F.	Réunions du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités (1/an)	35,0	35,0
G.	Réunions du comité consultatif informel du Centre d'échange (1/an)	40,0	40,0
H.	Réunions du Comité chargé du respect des obligations (2/an)	95,0	95,0
I.	Groupe spécial d'experts techniques – Evaluation des risques	80,0	
J.	Frais généraux de fonctionnement**	248,1	254,6
K.	Assistance temporaire/heures supplémentaires	20,0	20,0
Total		2 253,4	2 637,5
Coûts d'appui au programme 13%		292,9	342,9
Fonds de la réserve de fonctionnement		42,2	
Budget total		2 588,6	2 980,3

* dont 15 pour cent des coûts pour 1 poste P-5, 3 postes P-4, 6 postes P-3 et 3 postes SG partagés avec la Convention.

** 15 pour cent des frais généraux de fonctionnement du Secrétariat: loyer; entretien; communications; fournitures de bureau; équipements etc.)

**Tableau 2. Option 2 - – Besoins en ressources financières par poste de dépense du budget permanent
(Fonds d'affectation spécial BG) pour l'exercice biennal 2009-2010
(1000 \$US)**

Dépenses		2009	2010
A.	Personnel*	1,433.7	1,476.6
B.	Réunions du bureau de la COP-MOP	50.0	60.0
C.	Cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (COP-MOP/5)		250.0
D.	Consultants/Sous-traitants	25.0	25.0
E.	Voyages en mission	60.0	60.0
F.	Réunions du Comité chargé du respect des obligations (2/an)	97.5	97.5
G.	Frais généraux de fonctionnement**	248.1	254.6
H.	Assistance temporaire/heures supplémentaires	20.0	20.0
Total		1,934.3	2,243.7
Coûts d'appui au programme 13%		251.5	291.7
Fonds de la réserve de fonctionnement		2.0	
Total budget		2,187.8	2,535.4

* dont 15 pour cent des coûts pour 1 poste P-5, 3 postes P-4, 6 postes P-3 et 3 postes SG partagés avec la Convention.

**15 pour cent des frais généraux de fonctionnement du Secrétariat: loyer; entretien; communications; fournitures de bureau; équipements etc.)

Tableau 3. Comparaison du budget-programme de 2007-2008 et du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2009-2010 (Option 1)

	Dépenses	2007	2008	2009	2010
A.	Personnel	939,6	967,8	1,600,3	1,647,8
B.	Réunions du Bureau de la COP-MOP	50,0	60,0	50,0	60,0
C.	Cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (COP-MOP/5)		350,0		400,0
D.	Consultants/sous-traitants	25,0	25,0	25,0	25,0
E.	Voyages en mission	50,0	50,0	60,0	60,0
F.	Réunions du Groupe de liaison (1/an)	35,0	35,0	35,0	35,0
G.	Réunions du Comité consultative informel du Centre d'échange (1/an)	40,0	40,0	40,0	40,0
H.	Réunions du Comité chargé du respect des obligations (2/an)	95,0	95,0	95,0	95,0
I.	Réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation (1/an)	800,0		0,0	0,0
J.	Groupe spécial d'experts techniques – Evaluation des risques (1)			80,0	
K.	Traduction du site Web du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques	20,0	20,0	0,0	0,0
L.	Formation/Bourses d'étude	20,0	20,0	0,0	0,0
M.	Frais généraux de fonctionnement*	192,8	192,8	248,1	254,6
N.	Assistance temporaire/Heures supplémentaires	10,0	10,0	20,0	20,0
	Total	2 277,4	1 865,6	2 253,4	2 637,5
	<i>Coûts d'appui au programme 13%</i>	296,1	242,5	292,9	342,9
	<i>Fonds de la réserve de fonctionnement</i>	41,5		42,2	
	Budget total	2 615,0	2 108,1	2 588,6	2 980,3

*15 pour cent des frais généraux de fonctionnement du Secrétariat: loyer; entretien; communications; fournitures de bureau; équipements etc.)

Pourcentage de la majoration nominale par rapport au budget 2007-2008 **17.9%**

Pourcentage de la majoration réelle par rapport au budget 2007-2008 **7.9%**

Tableau 4. Réunions devant être financées à partir du budget permanent pendant l'exercice biennal 2009-2010 (Option 1)*(1000 \$US)*

Description	2009	2010
Réunions		
Groupe de liaison sur le renforcement des capacités	35,0	35,0
Comité chargé du respect des obligations	95,0	95,0
Comité consultatif informel du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	40,0	40,0
Groupe spécial d'experts techniques – Evaluation des risques	80,0	00,0
Cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole		400,0
Total	250,0	570,0

Tableau 5. Besoins en personnel du Protocole distincts du budget permanent (Fonds d'affectation spéciale BG) pour l'exercice 2009-2010*

	2009	2010
Catégorie professionnelle		
P-5	1	1
P-4	3	3
P-3	2	2
P-2	1	1
Total Catégorie professionnelle	7	7
Total Catégorie des services généraux	5	5
TOTAL	12	12

Option 1

*Plus 15% du temps de 1P-5; 3 P-4; 6 P-3 et 3 GS staff financés principalement par la Convention

Tableau 6. Comparaison des besoins en personnel 2007-2008 et du personnel proposé pour l'exercice 2009-2010 - Option 1

	2007	2008	2009	2010
A. Catégorie professionnelle				
P-5	1	1	1	1
P-4	1	1	3	3
P-3	1	1	2	2
P-2	1	1	1	1
Total Catégorie professionnelle	4	4	7	7
B. Total Catégorie des services généraux	2	2	5	5
TOTAL (A+B)	6	6	12	12
C. Augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent (%)				100 %

Tableau 7. Besoins en ressources du Fonds d'affectation spéciale (BH) de contributions volontaires additionnelles à l'appui des activités approuvées du Protocole de Cartagena pour l'exercice biennal 2009-2010 (1000 \$US)

I	Description	2009	2010
<i>Réunions/Ateliers</i>			
	Comité consultative sur les résultats des négociations sur la responsabilité et la réparation (2/an)	80,0	80,0
	Ateliers de renforcement des capacités pour experts juridiques (4)	160,0	160,0
	Stages de formation infrarégionaux sur l'évaluation des risques et la gestion des risques en 2010 (4)		320,0
	Ateliers de formation infrarégionaux sur l'application de l'article du Protocole relatif à la manipulation, l'emballage et l'identification conformément aux décisions de la COP-MOP (4)	320,0	
	Groupe spécial d'experts techniques sur la nécessité et les modalités d'élaborer des normes relatives à l'article du Protocole et la décision concernant la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification	80,0	
	Ateliers sous-régionaux de formation des douaniers aux activités relatives à l'article 18.2 (4)	160,0	160,0
<i>Consultants</i>			
	Préparation de modules de formation interactifs (CD-ROM) sur l'évaluation des risques et la gestion des risques pour scientifiques et technologues en collaboration avec le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie	30,0	
	Elaboration d'outils en ligne pour assurer la convivialité du Centre d'échange	50,0	
<i>Activités</i>			
	Publier des études de cas sur les aspects socioéconomiques de la prise de décision, élaborer des méthodologies et accroître leur connaissance	50,0	
	Accroître la coopération avec les organisations internationales (par ex. Codex, IPPC, FAO etc.,)	50,0	
	Organiser des événements de sensibilisation du public, tels que des expositions, des conférences et des séminaires à l'intention des parties prenantes. Appeler l'attention sur le 5 ^{ème} anniversaire du Protocole et la prévention des risques biotechnologiques pendant toute la durée de la campagne de 2010 sur la diversité biologique	50,0	
	Production de matériel audiovisuel	80,0	
	Soutenir les initiatives de formation après l'achèvement du projet PNUE-FEM (y compris la formation des nouveaux correspondants nationaux et conseillers régionaux chaque année)	50,0	50,0
	Total partiel I	1 160,0	770,0
II	<i>Programme support charges (13%)</i>	150,8	100,1
	Coût total (I + II)	1 310,8	870,1

/...

Tableau 8. Besoins en ressources du Fonds d'affectation spéciale (BI) de contributions volontaires pour faciliter la participation des Parties au Protocole pendant l'exercice biennal 2009-2010

(1000 \$US)

I	Description	2009	2010
<i>Réunions</i>			
	Réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole		600,0
	Total partiel I	0,0	600,0
II	<i>Coûts d'appui au programme (13%)</i>	78,0	78,0
Coût total (I + II)		0,0	678,0

Tableau 9. Contributions au Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Cartagena pour la prévention des risques biotechnologiques pour l'exercice biennal 2009-2010 -Option -I

Partie	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2009 (\$US)	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2010 (\$US)	Total des contributions 2009-2010 (\$US)
Afrique du Sud	0,290	0,411	10 640	0,290	0,411	12 250	22 891
Albanie	0,006	0,009	220	0,006	0,009	253	474
Algérie	0,085	0,120	3 119	0,085	0,120	3 591	6 709
Allemagne	8,577	12,157	314 695	8,577	12,157	362 318	677 013
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Arabie saoudite	0,748	1,060	27 445	0,748	1,060	31 598	59 042
Arménie	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Autriche	0,887	1,257	32 545	0,887	1,257	37 469	70 014
Azerbaïdjan	0,005	0,007	183	0,005	0,007	211	395
Bahamas	0,016	0,023	587	0,016	0,023	676	1 263
Bangladesh	0,010	0,010	259	0,010	0,010	298	557
Barbade	0,009	0,013	330	0,009	0,013	380	710
Belarus	0,020	0,028	734	0,020	0,028	845	1 579
Belgique	1,102	1,562	40 433	1,102	1,562	46 552	86 985
Belize	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Bénin	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Bhoutan	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Bolivie	0,006	0,009	220	0,006	0,009	253	474
Botswana	0,014	0,020	514	0,014	0,020	591	1 105
Brésil	0,876	1,242	32 141	0,876	1,242	37 005	69 146
Bulgarie	0,020	0,028	734	0,020	0,028	845	1 579
Burkina Faso	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Cambodge	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Cameroun	0,009	0,013	330	0,009	0,013	380	710

Partie	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2009 (\$US)	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2010 (\$US)	Total des contributions 2009-2010 (\$US)
Cap Vert	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Chine	2,667	3,780	97 854	2,667	3,780	112 662	210 516
Chypre	0,044	0,062	1 614	0,044	0,062	1 859	3 473
Colombie	0,105	0,149	3 853	0,105	0,149	4 436	8 288
Communauté européenne	2,500	2,500	64 715	2,500	2,500	74 509	139 224
Congo	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Corée (Rép. dém. de)	0,007	0,010	257	0,007	0,010	296	553
Costa Rica	0,032	0,045	1 174	0,032	0,045	1 352	2 526
Croatie	0,050	0,071	1 835	0,050	0,071	2 112	3 947
Cuba	0,054	0,077	1 981	0,054	0,077	2 281	4 262
Danemark	0,739	1,047	27 114	0,739	1,047	31 218	58 332
Djibouti	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Dominique	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Egypte	0,088	0,125	3 229	0,088	0,125	3 717	6 946
El Salvador	0,020	0,028	734	0,020	0,028	845	1 579
Equateur	0,021	0,030	771	0,021	0,030	887	1 658
Eritrée	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Espagne	2,968	4,207	108 898	2,968	4,207	125 377	234 275
Estonie	0,016	0,023	587	0,016	0,023	676	1 263
Ethiopie	0,003	0,004	110	0,003	0,004	127	237
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,005	0,007	183	0,005	0,007	211	395
Fidji	0,003	0,004	110	0,003	0,004	127	237
Finlande	0,564	0,799	20 694	0,564	0,799	23 825	44 519
France	6,301	8,931	231 188	6,301	8,931	266 173	497 360
Gabon	0,008	0,011	294	0,008	0,011	338	631

Partie	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2009 (\$US)	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2010 (\$US)	Total des contributions 2009-2010 (\$US)
Gambie	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Ghana	0,004	0,006	147	0,004	0,006	169	316
Grèce	0,596	0,845	21 868	0,596	0,845	25 177	47 044
Grenade	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Guatemala	0,032	0,045	1 174	0,032	0,045	1 352	2 526
Hongrie	0,244	0,346	8 953	0,244	0,346	10 307	19 260
Îles Marshall	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Îles Salomon	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Indie	0,450	0,638	16 511	0,450	0,638	19 009	35 520
Indonésie	0,161	0,228	5 907	0,161	0,228	6 801	12 708
Iran	0,180	0,255	6 604	0,180	0,255	7 604	14 208
Irlande	0,445	0,631	16 327	0,445	0,631	18 798	35 125
Italie	5,079	7,199	186 352	5,079	7,199	214 552	400 903
Japon	16,624	22,000	569 495	16,624	22,000	655 675	1 225 170
Jordanie	0,012	0,017	440	0,012	0,017	507	947
Kenya	0,010	0,014	367	0,010	0,014	422	789
Kiribati	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Kyrgyzistan	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Lesotho	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Lettonie	0,018	0,026	660	0,018	0,026	760	1 421
Liberia	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Libye	0,062	0,088	2 275	0,062	0,088	2 619	4 894
Lithuanie	0,031	0,044	1 137	0,031	0,044	1 310	2 447
Luxembourg	0,085	0,120	3 119	0,085	0,120	3 591	6 709
Madagascar	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Malaisie	0,190	0,269	6 971	0,190	0,269	8 026	14 997
Maldives	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79

Partie	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2009 (\$US)	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2010 (\$US)	Total des contributions 2009-2010 (\$US)
Mali	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Malte	0,017	0,024	624	0,017	0,024	718	1 342
Maurice	0,011	0,016	404	0,011	0,016	465	868
Mauritanie	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Mexique	2,257	3,199	82 811	2,257	3,199	95 342	178 153
Mongolie	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Monténégro	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Mozambique	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Namibie	0,006	0,009	220	0,006	0,009	253	474
Nauru	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Nicaragua	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Niger	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Nigéria	0,048	0,068	1 761	0,048	0,068	2 028	3 789
Nioué	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Norvège	0,782	1,108	28 692	0,782	1,108	33 034	61 726
Nouvelle-Zélande	0,256	0,363	9 393	0,256	0,363	10 814	20 207
Oman	0,073	0,103	2 678	0,073	0,103	3 084	5 762
Ouganda	0,003	0,004	110	0,003	0,004	127	237
Palos	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Panama	0,023	0,033	844	0,023	0,033	972	1 815
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Paraguay	0,005	0,007	183	0,005	0,007	211	395
Pays-Bas	1,873	2,655	68 722	1,873	2,655	79 121	147 843
Pérou	0,078	0,111	2 862	0,078	0,111	3 295	6 157
Philippines	0,078	0,111	2 862	0,078	0,111	3 295	6 157
Pologne	0,501	0,710	18 382	0,501	0,710	21 164	39 546

Partie	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2009 (\$US)	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1^{er} janvier 2010 (\$US)	Total des contributions 2009-2010 (\$US)
Portugal	0,527	0,747	19 336	0,527	0,747	22 262	41 598
Qatar	0,085	0,120	3 119	0,085	0,120	3 591	6 709
Rép. dém. pop. de Lao	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
République de Corée	2,173	3,080	79 729	2,173	3,080	91 794	171 523
République de Moldavie	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
République dém. du Congo	0,003	0,004	110	0,003	0,004	127	237
République dominicaine	0,024	0,034	881	0,024	0,034	1 014	1 894
République Tchèque	0,281	0,398	10 310	0,281	0,398	11 870	22 180
République-Unie de Tanzanie	0,006	0,009	220	0,006	0,009	253	474
Roumanie	0,070	0,099	2 568	0,070	0,099	2 957	5 525
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,642	9,414	243 699	6,642	9,414	280 578	524 277
Rwanda	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Saint Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Sainte-Lucie	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Saint-Vincent- et-les Grenadines	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Samoa	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Sénégal	0,004	0,006	147	0,004	0,006	169	316
Serbie	0,021	0,030	771	0,021	0,030	887	1 658
Seychelles	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Slovaquie	0,063	0,089	2 312	0,063	0,089	2 661	4 973
Slovénie	0,096	0,136	3 522	0,096	0,136	4 055	7 578

Partie	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2009 (\$US)	Barème 2009 des contributions des Nations Unies (pour cent)	Barème avec un plafond de 22%, aucun PMA ne payant plus de 0,01 % (pour cent)	Contributions au 1 ^{er} janvier 2010 (\$US)	Total des contributions 2009-2010 (\$US)
Soudan	0,010	0,010	259	0,010	0,010	298	557
Sri Lanka	0,016	0,023	587	0,016	0,023	676	1 263
Suède	1,071	1,518	39 296	1,071	1,518	45 242	84 538
Suisse	1,216	1,724	44 616	1,216	1,724	51 367	95 983
Swaziland	0,002	0,003	73	0,002	0,003	84	158
Syrie	0,016	0,023	587	0,016	0,023	676	1 263
Tadjikistan	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Tchad	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Thaïlande	0,186	0,264	6 824	0,186	0,264	7 857	14 682
Togo	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Tonga	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Trinité-et-Tobago	0,027	0,038	991	0,027	0,038	1 141	2 131
Tunisie	0,031	0,044	1 137	0,031	0,044	1 310	2 447
Turquie	0,381	0,540	13 979	0,381	0,540	16 095	30 074
Ukraine	0,045	0,064	1 651	0,045	0,064	1 901	3 552
Venezuela	0,200	0,283	7 338	0,200	0,283	8 449	15 787
Viet Nam	0,024	0,034	881	0,024	0,034	1 014	1 894
Yémen	0,007	0,010	257	0,007	0,010	296	553
Zambie	0,001	0,001	37	0,001	0,001	42	79
Zimbabwe	0,008	0,011	294	0,008	0,011	338	631
TOTAL	72,397	100,000	2 588 613	72,397	100,000	2 980 343	5 568 956
